

# Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Landes

2018- 2024

COFIL du 18 novembre 2019

# Rappel de la démarche

## ***Le cadre législatif et réglementaire***

- La **Loi NOTRe du 7 août 2015** prévoit la création dans chaque département d'un Schéma départemental de l'amélioration des services au public (SDAASP) :

Elaboration conjointe par l'Etat et le conseil départemental du schéma qui définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

- Le **décret 2016-402 du 4 avril 2016** précise notamment le périmètre des services utiles au quotidien, qu'ils soient publics ou privés :

Services de santé, commerces et services de proximité, transports, numérique, services liés à l'éducation et à la culture, etc...

- L'**arrêté préfectoral du 22 mai 2018** approuve le Schéma départemental de l'amélioration des services au public (SDAASP) des Landes

- Signature de la **convention de mise en œuvre du SDAASP** des Landes à l'issue de ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage du schéma.

# Une démarche d'élaboration partenariale



PRÉFET DES LANDES

## L'enquête auprès des EPCI

- 22 EPCI répondants
- Réalisée entre juillet et septembre 2016

## Les « entretiens Opérateurs »

- 16 RDV grands opérateurs
- 4 RDV avec les directions du Conseil Départemental
- 6 RDV avec les services de l'Etat

## Les 5 réunions territoriales

- À Tartas, Labrit, Moliets et Maâ, Dax, et Mont de Marsan
- Du 20 au 26 septembre 2016

## L'enquête « habitants »

- 865 répondants
- Réalisée entre juillet et septembre 2016

## Les 5 ateliers « Plan d'actions »

- Environ 100 participants
- Du 17 au 20 janvier 2017

Élaboration du diagnostic

Élaboration de la stratégie et  
des fiches actions

Juillet  
2016

Élaboration du SDAASP des Landes

Avril  
2017

# Les finalités du schéma

- **Participer au renforcement de l'attractivité de tout le territoire**
- **Contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie**
- **Permettre l'accès aux services pour tous et partout**
- **Maintenir l'offre de services existante et anticiper les risques de déficit**
- **S'adapter aux évolutions technologiques et sociétales**

# Les objectifs opérationnels

Domaines	
----------	--

	Poursuivre mobile du

L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé	Garantir l'a territoire e concerté di
	Anticiper le

# Les objectifs opérationnels

Domaines	
----------	--

<b>Les services du quotidien</b>	Favoriser l' et du comr
	Garantir la
	Favoriser   quotidien e


# La mobilité des usagers et des services

## Poursuivre la couverture numérique du territoire

### ***Fiche-action 1 : Créer l'infrastructure de Très Haut Débit dans les Landes-SYDEC***

- Tous les landais bénéficieront d'un accès au très haut débit par la fibre optique d'ici fin 2022.
- Un déploiement de réseau de fibres optiques réparti entre le Sydec et Altitude Infrastructure.
- Le département prendra à sa charge le financement complémentaire de 10 M€ nécessaire à la construction de 6 600 nouvelles prises optiques sans aucun impact financier pour les EPCI landais.

### ***Fiche-action 2 : Animer la Plateforme France Mobile - ETAT***

Le New Deal mobile ou dispositif de couverture ciblée doit permettre de couvrir en offre 4G les zones non ou mal couvertes. 5000 nouveaux sites par opérateur seront retenus à l'échelle nationale.

La mise en œuvre de ce dispositif dans les Landes est confiée à l'équipe-projet départementale, qui a pour principales missions :

- d'identifier les zones à couvrir en priorité.
- de faciliter sur le terrain le déploiement par les opérateurs.

6 sites retenus dans les Landes en 2019. 6 sites en cours de sélection pour 2020.

La **Plateforme France Mobile** reste la plateforme unique de signalement des problèmes rencontrés par les mairies ou EPCI.

# La mobilité des usagers et des services

## Accompagner le développement des usages numériques

### ***Fiche-action 3 : Identifier et recenser les espaces publics numériques pour une future mise en réseau des acteurs - CD40 - DDT***

-Recensement des espaces publics numériques par la direction du développement territorial au cours du second semestre 2018.

-Le Conseil Départemental a confié en mars 2019 à l'ALPI une étude pour construire une stratégie départementale d'inclusion numérique.

-Cette étude a fait l'objet de deux réunions: lancement le 21/5/2019 et diagnostic qualitatif et quantitatif le 16/10/2019.

-400 questionnaires envoyés.

-Résultats et conclusions de l'étude prévus premier trimestre 2020.

### ***Fiche-action 4 : Faciliter les liens avec Pôle Emploi via les services numériques - Pôle Emploi***

- Conventions signées avec les 9 MSAP landaises.

- Formation des agents des MSAP par Pôle emploi.



# La mobilité des usagers et des services

## Accompagner le développement des usages numériques

### ***Fiche-action 5 : Consolider une offre culturelle numérique et développer de nouvelles pratiques culturelles – CD40 – Direction culture***

Médiathèques: En 2018-2019, phase de consolidation de Medialandes avec des actions structurantes : nouveau portail, 8 formations au sein d'un « parcours numérique ».

Archives départementales: En 2018, les projets concernent les recensements de population, les répertoires de notaires et la collection départementale des cartes postales.

301 000 pages mises en ligne.

### ***Fiche-action 6 : Déployer des points d'accès numériques en préfecture et en sous-préfecture de Dax et des espaces numériques dans les communes volontaires et les MSAP. Accompagner dans les télé procédures - Préfecture/sous-préfecture, communes, MSAP***

- Formation des agents affectés aux points numériques en préfecture et sous-préfecture et formation des agents des MSAP postales en 2018.

- Financement du matériel dédié aux espaces numériques par la DETR (16 en 2017, 5 en 2018 et 3 en 2019).

# La mobilité des usagers et des services

## Accompagner le développement des usages numériques

### ***Fiche-action 7 : Faciliter l'installation d'équipements numériques auprès des usagers – PROXI EQUIP - La Poste***

Mise en place de la SEMOP « XL autonomie », dispositif mis en place par le conseil départemental et le groupe La Poste en juin 2019, démarche préventive de préservation de l'autonomie des personnes vulnérables.

### ***Fiche-action 8 : Renforcer l'accessibilité de la population à l'offre de service public proposée par la gendarmerie nationale par une utilisation optimale des moyens numériques - GGD 40***

- Des outils numériques spécifiques rapprochent le gendarme de la population et lui permettent d'accomplir ses missions avec une plus grande proximité et efficacité. La brigade numérique a été inaugurée le 27 février 2018.
- L'information relative aux offres de service proposées par la gendarmerie est relayée dans les médias et les réseaux sociaux
- une quinzaine de campagnes d'information avec des présentations numériques ont été mises en place en 2018 à l'égard de publics ciblés.

### ***Fiche-action 9 : Encourager les modes de déplacements alternatifs- DDTM***

Une conférence départementale sur la mobilité a eu lieu le 6 novembre dernier.

Des ateliers des territoires ont été organisés sur la CA du grand Dax et la CC MACS

# La mobilité des usagers et des services

## Favoriser le déploiement des initiatives et solutions de mobilités locales

### ***Fiche-action 10 : Soutenir les études de diagnostic sur la mobilité dans les territoires – CD40 - DDT***

Le CD 40 a réalisé avec MACS, Seignanx et Grands Lacs des études de faisabilité et d'opportunité sur le développement d'infrastructures (diagnostic, projection de trafics aux horizons 2030/2050 et propositions de solutions) .

Il a également accompagné :

- le Pays Grenadois et la commune de Grenade-sur-l'Adour dans le cadre d'une étude de circulation, prenant en compte la thématique des poids lourds (diagnostic, activités génératrices de trafic PL, solutions),
- la commune de Soustons pour étudier un projet de contournement

Le CD 40 a conduit une étude sur les flux de circulation aux entrées Est et Ouest de Mont-de-Marsan (quantification du trafic, projection 2030/2050, solutions).

# Les Landes 100% fibre optique en 2022



## LES ACTEURS DU PROJET

Le **Département des Landes** a initié le schéma d'aménagement numérique des Landes et en a confié la réalisation au SYDEC. Il prévoyait une solution en fibre optique pour 80 % des foyers landais. La phase 1 de ce plan mise en œuvre à partir de 2016 se poursuit. Altitude Infrastructure réalisera le déploiement de la deuxième phase. Afin de couvrir 100 % du territoire en fibre optique, le Département des Landes a décidé d'équiper les zones où la fibre n'était pas prévue dans le schéma initial. Il prendra à sa charge le financement complémentaire de 10 M€ nécessaires à la construction de 6 600 nouvelles prises optiques. Les EPCI n'auront donc rien à payer.



Créé en 1937, le **Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC)** est un organisme public qui regroupe les 327 communes landaises, de nombreux établissements de coopération intercommunale, le Conseil départemental et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.



**Altitude Infrastructure** est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications. L'opérateur est présent sur 19 Réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national.



Par l'intermédiaire d'une société de projet dédiée, implantée dans les Landes, Altitude Infrastructure assurera la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau 100 % fibre optique.

## LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS LES LANDAIS : UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

Dès 2013, le Département des Landes, garant des solidarités territoriales, décide de lancer un vaste **plan d'aménagement numérique des Landes**. Il en confie la réalisation au SYDEC. Ce réseau d'initiative publique, 176 M€ d'investissement programmés dont 40 M€ du Département, est mis en œuvre en 2016 avec le concours financier de l'État, de la Région et des communautés de communes. Il vise à couvrir en deux phases 153 000 foyers et entreprises en fibre optique.

En 2017, l'État décide de ne plus abonder le Fonds pour la Société Numérique nécessaire aux secondes phases des projets d'initiatives publiques.

En 2018, il dote les collectivités d'un nouvel outil : des **Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL)** auprès des opérateurs privés, lancés à l'initiative des collectivités territoriales.

Le Département des Landes est l'un des premiers en France à se saisir de ce nouveau dispositif pour permettre **la couverture de 100 % du territoire**. Après consultation, le choix s'est porté vers l'opérateur Altitude Infrastructure.

En faisant cohabiter réseau public et réseau privé, l'objectif est **d'accélérer l'aménagement numérique du territoire et de déployer la fibre pour tous d'ici à fin 2022** pour répondre aux attentes des usagers.

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES LANDES  
VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019  
HÔTEL PLANTÉ, SALLE LAVIELLE, 23 RUE VICTOR HUGO - MONT-DE-MARSAN

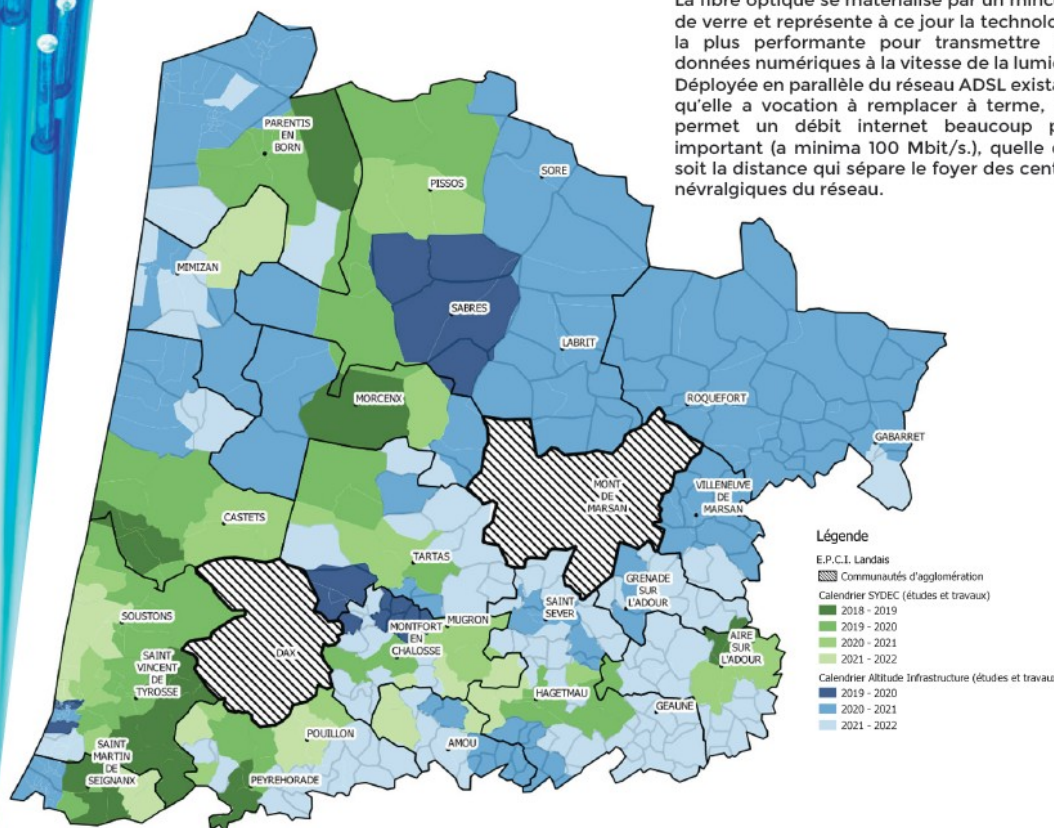
# LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

## MODE D'EMPLOI

La fibre optique se matérialise par un mince fil de verre et représente à ce jour la technologie la plus performante pour transmettre des données numériques à la vitesse de la lumière. Déployée en parallèle du réseau ADSL existant, qu'elle a vocation à remplacer à terme, elle permet un débit internet beaucoup plus important (à minima 100 Mbit/s.), quelle que soit la distance qui sépare le foyer des centres névralgiques du réseau.

Le mode de déploiement du réseau fibre optique s'établira principalement via les infrastructures existantes : en souterrain, en aérien ou en façade. Lorsqu'il n'existe pas d'infrastructures d'accueil disponibles, la création d'infrastructures souterraines sera privilégiée.

Une fois raccordé, chaque abonné à la fibre pourra faire son choix parmi l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet selon les mêmes grilles tarifaires que partout ailleurs en France.



**96 600 prises FTTH déployées par le SYDEC. Un investissement public de 112 M€.**  
**105 000 prises FTTH à déployer par Altitude Infrastructure via un investissement 100% privé.**

# L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé

Garantir l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire en soutenant le développement organisé et concerté du maillage et des outils innovants

## ***Fiche-action 11 : Renforcer l'implication des acteurs du territoire dans les déclinaisons des politiques de santé dans le Département des Landes- ARS Nouvelle Aquitaine-Délégation départementale 40***

Lancement du contrat local de santé (CLS) de Mont-de-Marsan Agglomération le 21 mars 2019 et signature du CLS le 3 juillet 2019.

Présentation de la démarche en Haute Lande en mai 2019 – lancement du CLS Haute Lande à compter de décembre 2019.

## ***Fiche-action 12 : Définir les conditions d'attractivité pour les professionnels de santé et mettre en œuvre des outils de marketing adaptés – CD40 - DDT***

Cette action fera l'objet d'un travail spécifique avec les partenaires associés premier trimestre 2020

## ***Fiche-action 13 : Etendre l'expérimentation Santé Landes à l'ensemble du département des Landes -ARS Nouvelle Aquitaine-Délégation départementale 40***

L'expérimentation est désormais devenue une Plateforme Territoriale d'Appui accessible en tous points du département des Landes. 2175 plateformes « Paaco globules » sont déployées dans les Landes. Le nombre de connexions a triplé entre 2017 et 2018. Une prochaine réunion d'information est prévue le 4 juin 2020 sur le thème « santé et numérique ».

# L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé

## Anticiper les besoins à venir en matière de santé

### **Fiche-action 14 : Renforcer la capacité d'observation et d'analyse de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales par l'intégration des données sur l'offre médicale dans les Landes – ADACL**

- Géolocalisation des établissements de santé sur un périmètre élargi via la base FINESS (5 300 établissements – Centres Hospitaliers, Centres de Santé, Etablissements Sociaux / Médico-Sociaux, Pharmacies, Etablissements de Soins, d'Hébergement Handicapés, Sociaux, Personnes Agées, Laboratoires de Biologie Médicale, Services Sociaux, ...)
- Création d'un volet « Santé » dans l'Observatoire territorial de l'ADACL.

### **Fiche-action 15 : Faciliter l'installation des jeunes médecins sur le département des Landes - ARS Nouvelle Aquitaine-Délégation départementale 40**

- Promotion des aides à l'installation auprès du conseil départemental de l'ordre des médecins et de l'union régionale des professionnels de santé.
- Organisation d'un accueil des internes au centre hospitalier de Mont-de-Marsan.
- Mise en œuvre du guichet unique en lien avec la CPAM.
- Journées de présentation des aides à l'installation et promotion de l'exercice coordonné de la médecine.
- Réflexion sur un plan d'action d'attractivité médicale.

# L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé

## Anticiper les besoins à venir en matière de santé

### ***Fiche-action 16 : Transformer l'exercice des professionnels de santé dans le département des Landes- ARS Nouvelle Aquitaine-Délégation départementale 40***

Poursuite des actions des professionnels de santé sur l'exercice coordonné.

Partenariat avec la fédération régionale des maisons de santé.

Déploiement des Communautés professionnelles territoires de santé (CPTS).

Déploiement de la télésanté avec l'ensemble des EHPAD connectés d'ici fin 2020.

Poursuite de la labellisation de projets MSP.

Au total 19 MSP et 8 centres de santé maillent aujourd'hui le département. 93 projets télésanté sont identifiés dans des EHPAD connectés à Télémédecine.





# COPIL SDAASP

## Focus sur les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)



# Qu'est ce qu'une communauté professionnelle territoriale de santé

Ce dispositif nouveau est issu de la stratégie « Ma santé 2022 » qui annonce le déploiement des communautés professionnelles de santé sur l'ensemble du territoire à horizon 2022.

Les CPTS regroupent les acteurs de santé d'un même territoire (professionnels de santé de ville, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

**L'objectif : la coordination des acteurs de santé sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils auront identifiés.**

Ce sont les professionnels de santé qui sont à l'initiative et qui portent les projets de CPTS.

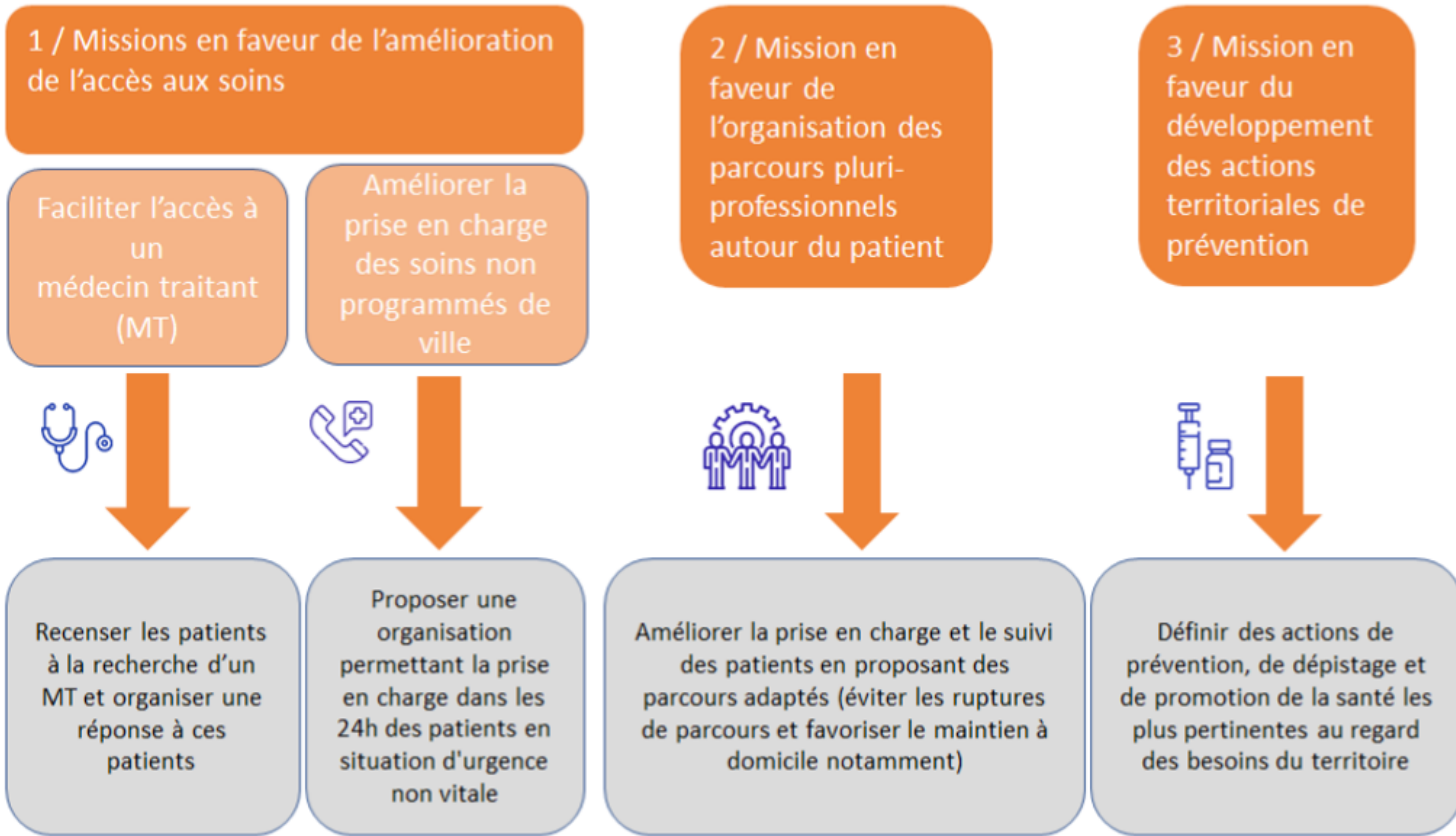
Le périmètre de la CPTS est défini en fonction des lieux, des flux des patients, des parcours de santé, des personnes investies et des coopérations professionnelles existantes. Le territoire d'action doit avoir un sens en termes d'organisation de l'offre de soins.

A terme, le maillage des CPTS devrait permettre une couverture totale de la région, sans zone blanche ni chevauchement.



# Les missions des CPTS

3 missions obligatoires :



# Les missions des CPTS

2 missions optionnelles :

4 / Actions en faveur de la qualité  
et de la pertinence des soins



Développer des démarches qualité dans une dimension pluri-professionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients (groupes d'analyse de pratiques notamment)

5 / Actions en faveur de  
l'accompagnement des PS sur le  
territoire



Promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé notamment dans les zones en tension démographique



# Les services du quotidien

## Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité

### ***Fiche 17: Installer un observatoire du tissu économique des territoires, analyse des dynamiques et définition d'orientations stratégiques - CIACL***

- Concertation avec l'ADACL pour intégrer l'observatoire économique départemental: focus sur artisanat / commerce de proximité.
- Travail de rapprochement des bases de données.
- Etudes économiques et enquêtes réalisées auprès de 5 communes et 2 Communautés de communes.

### ***Fiche-action 18 : s'appuyer sur les outils de planification et les outils réglementaires pour maintenir ou développer les services marchands- Etat (DDTM)***

- Soutien de l'État en faveur des territoires en voie de revitalisation : dire de l'État, aide au diagnostic territorial, aide au conventionnement ACV et ORT, aide au montage des dossiers de candidature aux appels à projets Etat, région, département
- Engagement des services de l'État dans les projets « Action cœur de ville » portés par les communes de Dax et Mont-de-Marsan dans lesquels la dimension redynamisation des commerces est prégnante.
- Présentation du programme d'appui spécifique en faveur de la revitalisation des centres des petites villes intitulé « petites villes de demain ».

# Les services du quotidien

## Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité

### ***Fiche 19: Accompagner le maintien et le développement des activités économiques de proximité - CIACL***

- 3 ateliers transmission d'entreprises.
- Réunions d'informations à la création d'entreprises décentralisées sur 3 communes.
- Permanences sur les territoires de 9 intercommunalités Landaises.
- Toutes ces actions permettent d'accompagner un nombre croissant de porteurs de projets sur les territoires.

### ***Fiche 20: Favoriser l'émergence d'actions économiques collectives et mise en réseau d'acteurs sur le territoire – CIACL***

- Action collective autour des boulangers sur le Marsan pour répondre à un appel d'offre.
- Remobilisation des entreprises du pays Grenadois.
- Remobilisation des entreprises du pays de Villeneuve.

# Les services du quotidien

## Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat et du commerce de proximité

### **Fiche-action 21 : soutenir le réseau des buralistes avec une offre de services diversifiée- Etat, Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bayonne**

- Protocole d'accord de modernisation du réseau des buralistes 2017/2021 : Mise en place d'un COPIL local chargé du suivi du maillage et du réseau des buralistes, et du signalement des trafics - Versement des aides financières « Aide à la sécurité », « Prime de diversification des activités » et « Remise transitoire ».

- Protocole d'accord sur la transformation du réseau des buralistes 2018-2021 : mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un fonds d'aide à la transformation des débits de tabac.

-Priorité donnée à la lutte contre la contrebande de tabac pour protéger le réseau des

## Garantir la sécurité de tous

### **Fiche-action 22 : Faire vivre les partenariats et développer la coproduction de sécurité pour renforcer la proximité avec la population et lutter plus efficacement contre la délinquance- Groupement de gendarmerie départementale des Landes (GGD 40)**

- La stratégie adoptée favorise le retour du gendarme sur le terrain.

- La sécurité du quotidien est renforcée par la création de groupes et de cellules de contact, la désignation de référents-contact sur le territoire, une meilleure répartition des astreintes et mutualisation de permanences, une adaptation des horaires d'ouverture au public.

- Des réunions semestrielles à destination des élus et de la population sont organisées.

- Missions de contact : contacts avec les présidents d'associations, commerçants, chefs d'établissements scolaires, élus et comités des fêtes.

# Les services du quotidien

## Garantir la sécurité de tous

**Fiche-action 23 : accorder le soutien financier de l'État aux opérations immobilières des collectivités locales ou de leurs EPCI relatives aux implantations de la gendarmerie en milieu rural- Etat: Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)**

Réhabilitation à Seignosse d'un bâtiment communal mis à disposition de la gendarmerie afin d'héberger les militaires et leurs familles.

## Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation

**Fiche-action 24 : Développer les MSAP en réponse aux besoins des usagers, au sein des territoires non couverts par une offre de services - Etat: Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)**

Le réseau landais est constitué en 2019 de 6 MSAP postales et 3 MSAP publiques. L'État est représenté au sein du COPIL annuel des MSAP. Il participe à l'investissement de ces équipements par l'octroi de DETR et au fonctionnement via le FNADT.

Un bilan d'activité de l'ensemble des MSAP a été réalisé en juillet 2019 ainsi qu'une présentation du nouveau réseau Maison France Services qui sera déployé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Des réunions avec les acteurs locaux qui portent des projets de création de nouvelles structures sont organisées pour les accompagner dans leur démarche.



# Les services du quotidien

## Favoriser le déploiement d'un réseau de services du quotidien et la mutualisation

### ***Fiche-action 25 : Favoriser le développement de nouveaux services pour les commerçants afin de répondre aux attentes de la clientèle – PROXI COURSES – La Poste***

Cette action a été prise en compte dans le cadre de la création de la SEMOP « XL autonomie », déjà évoquée au titre de la fiche action 7.

D'autres actions pourraient être mises en place dans le cadre de la fiche action 25 :

- « ma ville mon shopping ».
- Portage de repas confectionnés par les collectivités.

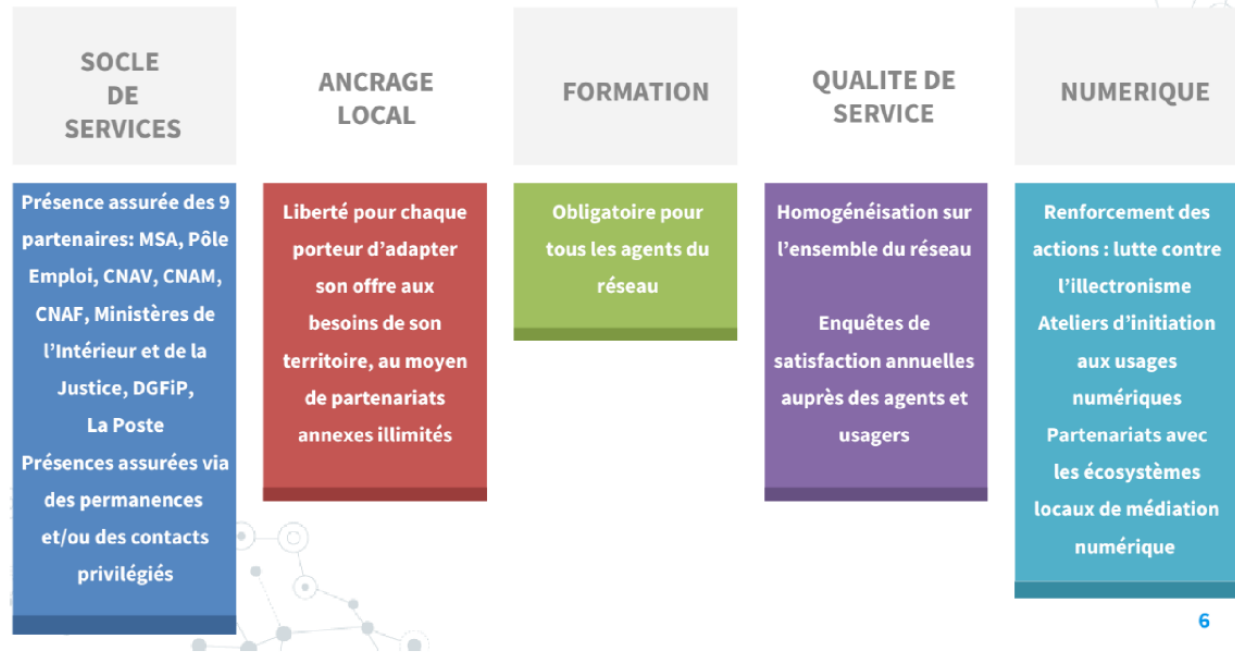
## Eduquer en assurant la cohérence et le déploiement des structures d'éducation

### ***Fiche-action 26 : Réaliser un état des lieux partagé et réfléchir à une approche prospective concernant l'organisation scolaire (premier degré) dans le département - Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)***

## Le dispositif Maisons France services

- La démarche France services poursuit 4 objectifs :
- une **plus grande accessibilité des services au public**
  - une **simplification des démarches administratives**
  - une **qualité de services renforcée**
  - une **médiation numérique.**

### Les grands principes de la charte France Services



6



PRÉFET DES LANDES

## Cette réforme se caractérise par :

**Une montée en gamme du réseau existant des MSAP**, qui disposent de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2021, pour être labellisées Maison France Services ; ce délai doit permettre leur montée en gamme, le nouveau dispositif reposant sur des exigences qualitatives nouvelles.

4 MSAP landaises ont été proposées par le préfet à la labellisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au regard des équipements et services d'ores et déjà offerts et de la volonté des porteurs des structures de s'engager dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain dans le nouveau dispositif.

**L'ouverture de nouvelles implantations France services** là où les besoins sont identifiés, avec l'objectif de couvrir tous les cantons par au moins une Maison France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2022 .

Pour informer et accompagner dans ce nouveau dispositif les structures existantes et les porteurs de projet, la stratégie suivante a été retenue dans les Landes :

- Une première **réunion le 8 juillet 2019** a permis de dresser un bilan d'activité des 9 MSAP existantes et de présenter le nouveau dispositif
- **Des contacts ont été pris durant tout l'été avec chaque porteur de projet de MSAP** pour présenter le nouveau dispositif et l'accompagner dans son projet.



- **Une réunion le 11 septembre 2019** en préfecture a permis de mettre en relation les porteurs de projets et de structures existantes d'une part, les six opérateurs partenaires d'autre part. Cette réunion a également permis aux MSAP existantes de se positionner par rapport à une date de labellisation possible.

- **Les propositions de labellisation du préfet ont été adressées à la préfète de région le 12 septembre 2019 puis remontées au niveau national :**

4 MSAP ont été proposées pour être labellisées au 1<sup>er</sup> janvier 2020

6 MSAP doivent faire l'objet d'une montée en puissance d'ici le 31/12/2021

3 projets devraient aboutir courant 2020

une réflexion est engagée en plusieurs points du territoire

- **Les arbitrages ont été rendus le 15 novembre 2019** ; les 4 MSAP proposées pour être labellisées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été retenues : il s'agit des MSAP publiques d'Aire-sur-l'Adour et de Peyrehorade ainsi que des MSAP postales de Geaune et Rion-des-Landes

**La formation** des personnels d'accueil de ces 4 structures sera prochainement engagée par le centre national de fonction publique territoriale.

**Précision sur les modalités de financement des MSAP à compter de l'exercice 2019 :**

chaque structure perçoit désormais un forfait de 30 000 € (15 000 € au titre du FNADT, 15 000 € en provenance du FIO). Le maintien de ces subventions de fonctionnement est assuré pendant les deux ans qui doivent permettre la montée en gamme des MSAP qui ne seront pas labellisées au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Les réunions organisées durant l'été ont été le lieu de rencontre et d'échanges de tous**

**les acteurs du dispositif**



PRÉFET DES LANDES

# Des services pour plus de solidarité

## Développer l'accès au droit

### ***Fiche-action 27 : Faciliter l'accès au droit : accueillir, informer, orienter, prévenir - Conseil départemental de l'accès au droit des Landes***

- Promotion de la citoyenneté à destination des jeunes.
- Participation aux séances Parents après la séparation organisées par la CAF.
- Participation au forum de l'accès au droit.
- Organisation de la Nuit du Droit.
- Actions d'accès au droit sur les quartiers prioritaires du contrat de ville de Mont-de-Marsan.

## Accompagner les usagers dans l'accès aux services liés au logement

### ***Fiche-action 28 : Conseiller et informer sur le logement ; assurer une médiation préventive des expulsions locatives – ADIL 40***

L'ADIL est Point Rénovation Info Service: informe le public sur les aides existantes à l'amélioration énergétique de l'habitat.

- Participation au forum « accès au droit ».
- Intervention auprès de jeunes de la Mission Locale dans le cadre du dispositif de la garantie jeunes.
- Participation aux rencontres solidaires organisées par pôle emploi à Morcenx.
- Ouverture de 2 permanences sur RDV à Labouheyre et Amou.
- L'ADIL fait de la médiation préventive des expulsions.

# Des services pour plus de solidarité

## Favoriser l'accueil des saisonniers

### ***Fiche-action 29 : Proposer des dispositifs novateurs pour l'accueil des saisonniers (actions portées dans le cadre du dispositif NOMAD par le Pays LNCA) - EPCI***

**2018** : Forum pour l'Emploi Saisonnier/ Accompagnement «Saison d'hiver à la Montagne»/ Prospection de terrain en saison et recherches de logements pour les saisonniers/ Prévention, médiation et opérations de communication.

**2019** 3ème Forum de l'Emploi Saisonnier / Editions 2019 des Forums de l'Emploi Saisonnier/ réalisation d'un kit logeur: accompagnement des potentiels logeurs dans leur démarche de location

Fonctionnement du dispositif soutenu au titre du FNADT pendant 3 ans (CPER 2015-2020).

## Garantir l'accès aux services sociaux

### ***Fiche-action 30 : Rénover l'accessibilité aux services de la CPAM des Landes dans toutes les communautés de communes -CPAM / Relation client***

- Mise à disposition du site AMELI auprès des partenaires dont MSAP
- Formation et accompagnement du personnel du partenaire hébergeur et désignation de référents
- Mise en place de rendez-vous physiques ou visio-conférences dans les MSAP ou points de permanences

# Des services pour plus de solidarité

## Garantir l'accès aux services sociaux

### ***Fiche-action 31 : Optimiser les relations CPAM et partenaires - CPAM / Relation client***

Recherche d'optimisation de l'accès aux droits et aux soins des assurés, amélioration du travail en réseau avec les partenaires et la mise à disposition d'outils simples d'accès et la désignation d'interlocuteurs privilégiés.

### ***Fiche-action 32 : Consolider l'accessibilité et la proximité de la CAF des Landes - CAF / Direction***

Maintien d'un point d'accessibilité par communautés de communes et si possible de bassin de vie (permanences, accueil sur rendez-vous, déploiement de points d'accès numériques).

### ***Fiche-action 33 : Poursuivre l'accueil social de proximité – CD40 - DSD***

-27 lieux d'accueil du public proposés par la Solidarité départementale à moins de trente minutes de leur lieu de vie.

-Permanence d'accueil téléphonique pour évaluation, orientation et prise de rendez-vous.

-Elaboration d'une carte isochrone pour recenser les lieux d'accueil et leur offre de services.

-Echanges réguliers avec les partenaires concernés par l'accueil des publics dans le cadre de l'accès aux droits.

# Des services pour plus de solidarité

## Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés

### ***Fiche-action 34 : Conforter la mise en réseau pour l'accès des seniors et des personnes vulnérables à l'ensemble des services par le numérique – CD40 - DSD***

- Actions de communication auprès des postiers avant la diffusion du flyer « vivre à domicile ».
- Mise en place des moyens financiers par le CD40 et la CARSAT.
- Recrutement de deux personnes supplémentaires: un administratif et une accompagnante.

### ***Fiche-action 35 : Créer un document unique sur les droits pour les futures mamans et les jeunes parents CD40 - DSD***

- Aucune action engagée sur ce dossier du fait du renouvellement de l'équipe d'encadrement du service PMI au cours de l'année 2018.
- Dossier à réfléchir et travailler en 2020.



# Des services pour plus de solidarité

Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés

## **Fiche-action 36 : Favoriser l'accessibilité des publics jeunes et empêchés aux équipements culturels et à leurs ressources- CD40 direction culture**

Actions renforcées du Département pour le développement des médiathèques.

- Investissement pour des équipements de proximité.
- Education artistique et culturelle : Actions d'éducation artistique et culturelle des musées d'Arthous et de Samadet au bénéfice du plus grand nombre en collaboration avec la DSDEN 40 et l'atelier Canopé 40.
- Formation et sensibilisation des équipes du réseau des musées et sites patrimoniaux des Landes.
- Soutien à l'investissement et à la programmation scientifique des musées des Landes.
- Réflexion sur une nouvelle offre de visite pour des publics éloignés de la culture ou en situation de handicap.

## **Fiche-action 37 : Assurer prévention et lien social auprès des publics en situation de fragilité – PROXI VIGIE- La poste**

Démarche de préservation de l'autonomie des personnes vulnérables dans le cadre de la SEMOP « XL autonomie », dispositif déjà évoqué au titre des actions 7 et 25.

# Des services pour plus de solidarité

## Développer les dispositifs favorisant l'accès aux services, pour des publics ciblés

### ***Fiche-action 38 : Favoriser l'emploi de services civiques - DDCSP 40 : Service Jeunesse, Sport et Vie Associative***

Bilan 2018 et 2019 :

- 147 volontaires mobilisés sur des missions d'accès à l'éducation et aux loisirs (130 dans l'éducation nationale, 17 dans les PEP).
- 36 volontaires mobilisés sur des missions d'accès aux services au sein d'agences pôle emploi, TGI de Dax, DDFIP, préfecture et sous préfecture.
- 7 volontaires mobilisés sur des missions d'accès aux soins au centre hospitalier de Dax.

Initiatives menées par les collectivités : Unis cité Dax portée par le CD40 avec 16 volontaires intervenants auprès des personnes âgées de l'agglomération dacquoise dans le cadre d'une mission de lutte contre la fracture numérique.

# Des services pour plus de solidarité

## Coordonner l'action des différents opérateurs intervenant auprès des publics aux besoins spécifiques

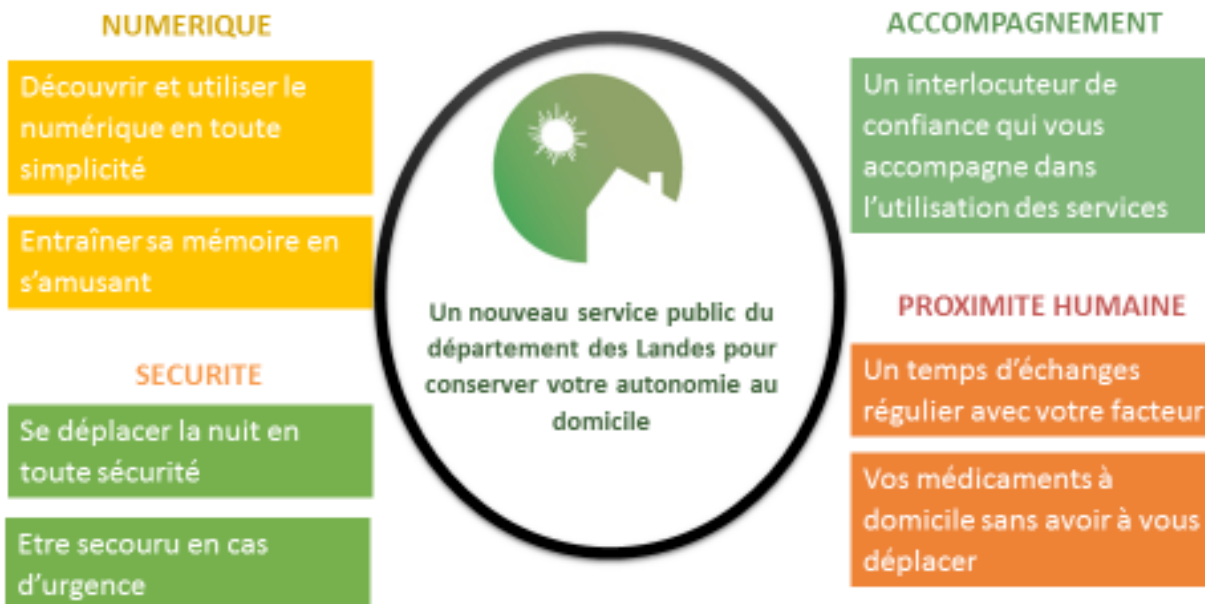
### **Fiche-action 39 : Prendre en compte l'accessibilité dans le schéma des services aux familles des Landes 2016-2018- CD40 DSD**

- Publication du nouveau schéma des services aux familles 2019-2024.
- Informations auprès des personnels de la DSD et des partenaires du contenu de ce schéma.
- Renouvellement des Contrats Territoriaux Globaux de la CAF sur l'ensemble des EPCI.
- Mise en réseau des animatrices de RAM par le service PMI.
- Convention CAF/PMI pour l'utilisation du site de la CAF: monenfant.fr.
- Coordination et animation du service des psychologues de la petite enfance.
- Coordination et animation de l'ensemble des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants.

### **Fiche-action 40 : Organiser des matinées de l'insertion et de l'emploi- CD40 DSD**

- 3 réunions organisées: juin 2017, septembre 2018 et mars 2019.
- Partage de diagnostics, d'actions, de bilans et d'expériences entre les partenaires impliqués dans les champs de l'emploi et de l'insertion.

# Les objectifs du service



# Présentation du bouquet de services





# Contacts

## Département des Landes

Direction du Développement territorial  
23 rue Victor-Hugo - 40 025 Mont-de-Marsan CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 22  
Mél. : [developpement.territorial@landes.fr](mailto:developpement.territorial@landes.fr)

## Préfecture des Landes

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
24 rue Victor-Hugo - 40 021 Mont-de-Marsan CEDEX  
Tél. : 05 58 06 59 40  
Mél. : [pref-dc2pat@landes.gouv.fr](mailto:pref-dc2pat@landes.gouv.fr)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**